

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2025

CONTRE LES FRAUDES AUX MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX - (N° 884)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CF31

présenté par

Mme Buffet

à l'amendement n° CF|27 de M. Labaronne

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« mise à disposition »,

le mot :

« divulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.